

Projet éolien de Cassini

BULLETIN D'INFORMATION
AVRIL 2019

1



QUADRAN EN CHIFFRES :



63 parcs éoliens :
498 MW



180 centrales photovoltaïques :
250 MW



9 centrales hydrauliques :
7 MW



10 usines de méthanisation :
12 MW

Pour un total de 767 MW en exploitation
fin 2018

C'est aussi 250 salariés,
répartis sur 14 agences en France
et Territoires d'Outre Mer.

Madame, Monsieur,

Depuis 10 ans, un groupe de citoyens regroupés au sein de l'association du Parc Éolien de Cassini, avec l'appui de Quadran étudie la faisabilité d'un projet éolien sur la commune de Royère-de-Vassivière.

Pour ce faire, l'association a créé la société du Parc Éolien de Cassini, détenu à 50% par 45 citoyens du territoire et à 50% par Quadran.

Ce projet est développé avec le soutien de la mairie de Royère de Vassivière.

Les études techniques et environnementales sont en cours. Elles permettent de bien cerner les enjeux de la zone d'étude, notamment la biodiversité et l'intégration paysagère. La spécificité de ce projet, situé dans une partie de la forêt nous pousse à intégrer également les activités touristiques et en lien avec le milieu forestier.

Dans l'objectif d'obtenir le projet le plus cohérent possible avec le territoire, nous initions aujourd'hui une démarche d'information et de concertation. Nous souhaitons associer les parties prenantes locales (citoyens, associations, collectivités et élus locaux) afin de bénéficier de leurs expertises particulières sur les différentes thématiques évoquées précédemment.

Le résultat et les croisements de ces analyses nous permettront de déterminer la meilleure implantation possible d'ici l'automne 2019 : celle ayant le moindre impact et permettant la meilleure production.

Ce bulletin d'information présente la zone du projet éolien de Cassini, ses étapes clés, les études nécessaires à sa réalisation, ainsi que la démarche de concertation que nous souhaitons mettre en oeuvre.

Nous vous souhaitons une agréable lecture et vous remercions de l'attention que vous pourrez porter à ce projet.

À très bientôt !



Florian Vaillier,
Chef de projet chez Quadran
Groupe Direct Énergie

Les principaux enjeux d'un projet éolien



Comprendre le territoire

L'enjeu premier, afin de construire le projet le plus cohérent possible, est de comprendre et connaître le territoire sur lequel nous travaillons. Un diagnostic territorial a donc été réalisé, afin d'identifier les acteurs clés du territoire de Royère et ses environs.



Préserver l'environnement

Des études sont menées durant un cycle biologique complet (4 saisons), permettent d'identifier la flore et la faune présentes sur le territoire, afin d'identifier les espèces sensibles et/ou protégées.

Définir l'intégration paysagère

Une analyse est réalisée afin de prendre en compte l'ensemble des éléments paysagers (naturels et patrimoniaux) présents, dans un rayon de 17km autour de la zone d'implantation potentielle afin que le projet puisse s'intégrer au mieux au territoire. Celle-ci comporte notamment une quarantaine de photomontages.



Maîtriser les effets acoustiques

L'étude acoustique menée systématiquement, consiste à mesurer le niveau sonore ambiant aux environs de la zone, puis à simuler le parc éolien en fonctionnement afin de vérifier que la réglementation en vigueur sera bien respectée. Celle-ci prévoit qu'un parc éolien ne doit pas ajouter au bruit ambiant plus de 5 décibels le jour et 3 décibels la nuit.

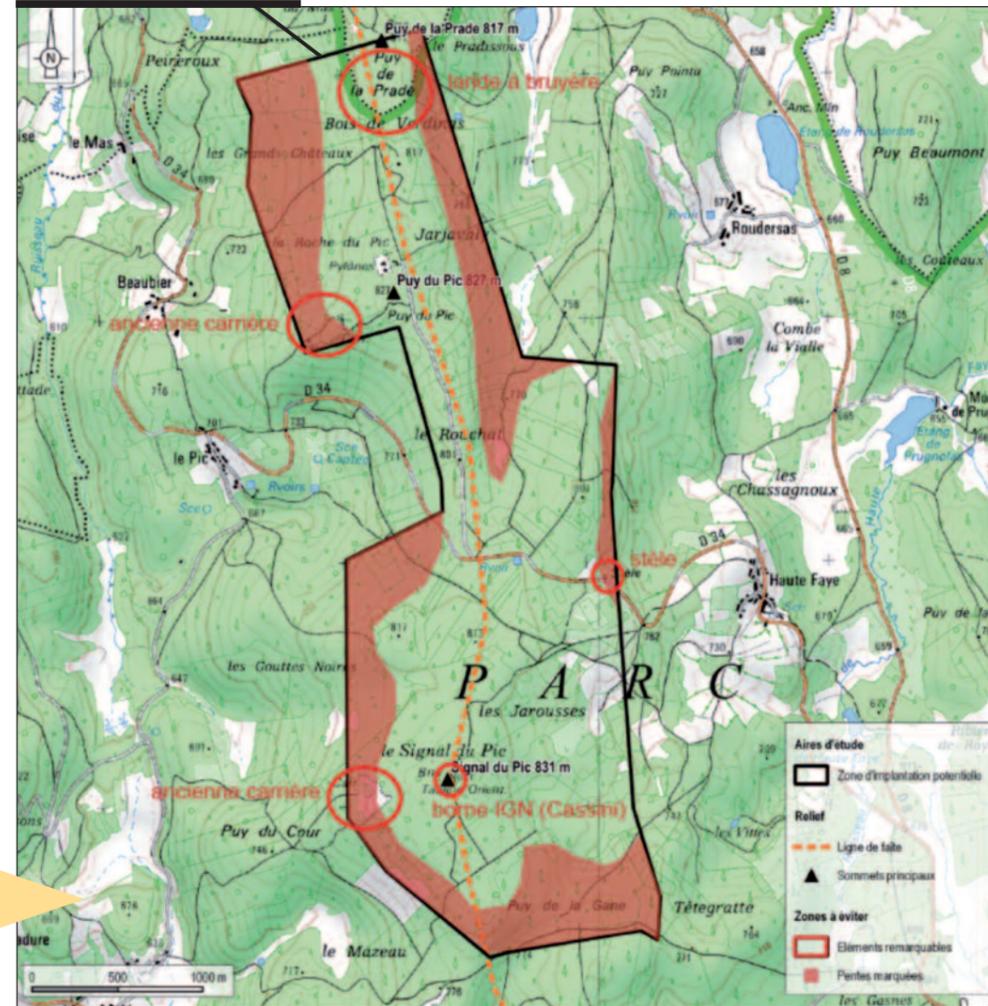
Le résultat de l'ensemble de ces études sera disponible et consultable lors de la phase d'enquête publique.

Cette zone a été définie en prenant en compte différents critères :

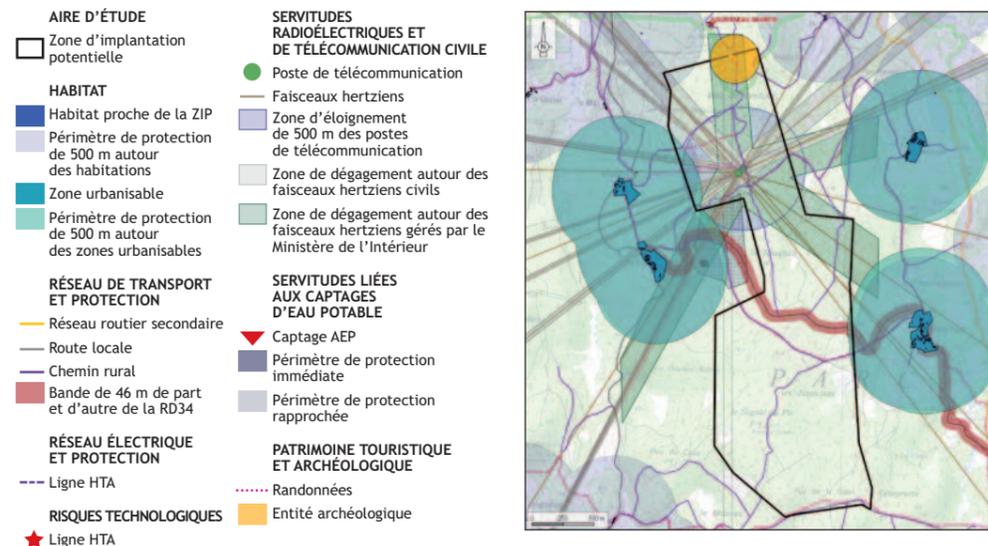
- distance aux habitations,
- potentiel éolien,
- servitudes foncières,
- enjeux environnementaux,
- servitudes aéronautiques,
- distance vis-à-vis des lieux patrimoniaux,
- ...

Le projet éolien de Cassini

LA ZONE D'IMPLANTATION POSSIBLE



SYNTHÈSE DES ENJEUX ET SENSIBILITÉS DU MILIEU HUMAIN AU SEIN DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE



Un projet au profit du territoire

Des retombées économiques locales directes et indirectes

Un parc éolien génère des retombées fiscales pour la commune d'accueil, la Communauté de Communes, le Département et la Région. En effet, l'exploitant du parc est redevable de plusieurs types d'impositions locales. Ces nouvelles ressources profitent à tous les habitants car elles permettent aux collectivités d'investir localement par exemple sur les infrastructures et les services.

Composée à 50% par des riverains du parc, la Société du Projet Éolien de Cassini, garantit des retombées économiques pour ces acteurs du territoire. Il est important de souligner qu'à termes, cette société deviendra le propriétaire et l'exploitant du parc de Cassini.

Un projet éolien génère également de l'activité économique. Les entreprises locales sont amenées à pouvoir participer aux différentes phases de la vie du parc : études, construction, entretien, maintenance... Restaurants et hôtels sont également sollicités durant toute la période de développement et de chantier.

Quadran a également décidé de mettre en place des mesures d'accompagnement. Mesures permettant d'éviter, réduire ou compenser l'impact généré par le futur parc éolien de Cassini, si impact il y a.



Calendrier prévisionnel du projet

COURANT 2019 :

Mise en place des ateliers thématiques
Réflexion sur l'implantation définitive du projet

PRINTEMPS 2019 :

Fin des études thématiques

DERNIER TRIMESTRE 2019 :

Dépôt d'une demande d'Autorisation Environnementale auprès du préfet de la Creuse

COURANT 2020 :

Phase d'enquête publique durant minimum un mois, dans un rayon de 6 kilomètres

FIN 2020 - DÉBUT 2021 :

Autorisation accordée par le préfet

2022 :

Début des travaux

2023 :

Inauguration et mise en service du Parc Éolien de Cassini

Les étapes du développement éolien



La démarche d'information et de concertation

Notre volonté est claire : informer sur notre projet, dialoguer avec toutes les parties prenantes et s'appuyer sur les expertises locales afin de construire le meilleur projet possible.



À quoi ça sert ?

QUADRAN souhaite développer un projet **respectueux du territoire d'accueil**, c'est pourquoi nous avons confié à l'agence Tact l'organisation de la démarche de concertation.

Celle-ci doit permettre aux habitants intéressés **de s'informer et de contribuer au projet**. Des mesures compensatoires et d'accompagnement pourront être réfléchies ensemble.

Vos idées sont les bienvenues !

Quels sont les rendez-vous prévus ?

Trois ateliers dédiés à des thèmes précis vont être mis en place :

- Biodiversité
- Usagers de la forêt
- Intégration paysagère

Par la suite, **une restitution en plénière**, regroupant l'ensemble des parties prenantes et les élus locaux, permettra d'établir un bilan des discussions ayant eu lieu.

**L'une des thématiques abordées vous intéresse ?
Vous bénéficiez d'une expertise particulière sur l'un de ces sujets
et vous souhaitez nous la faire partager ?**

Contactez-nous pour participer à un de ces ateliers ou à la restitution par téléphone au 02 53 35 40 04 ou par mail à l'adresse suivante : marie.leuge@agencetact.fr
Afin de privilégier les échanges, les places à ces rencontres seront limitées.

Au-delà, toutes les personnes qui le souhaitent sont invitées à participer à la plénière qui restituera l'ensemble des discussions ayant eu lieu. Les comptes rendus seront également disponibles et téléchargeables sur le site internet du projet prochainement mis en ligne.

Vous souhaitez en savoir plus sur ce projet ?

Vous pouvez contacter Florian Vaillier, chef de projets chez Quadran à l'adresse suivante : f.vaillier@quadran.fr

